

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics
A Paris, le 20 juin 2018

Compte-rendu du groupe de travail sur les mesures catégorielles 2018 du 20 juin 2018

La réunion était présidée par le Chef du SRH, M Jean-Pascal FAYOLLE

FO était représentée par : Maria BOUCIF, Jean-Claude LEBOSSE et Stéphane TOUZET

La réunion a porté sur les points principaux suivants :

- le budget portant sur les rémunérations 2018
- le bilan des mesures catégorielles 2017
- les projets de mesures catégorielles pour 2018

Le chef du SRH annonce que le MAA est toujours en négociation budgétaire pour 2018 et que les échanges dureront jusqu'en juillet.

Il a été présenté le budget des mesures catégorielles 2018, équivalent à celui de 2017. Il comprend 40% de dépenses de personnels ce qui représente une légère baisse.

Bilan 2017

L'administration nous a présenté le bilan de l'année 2017. Certaines de ces mesures ont dû être reportées sur 2018 (PPCR...).

La mise en place du PPCR a fortement perturbé la gestion du budget.

Projets de mesures catégorielles pour 2018

Ce projet intègre

PPCR

Mesures statutaires

- Déprécarisation
- Décret statutaire ISPV
- Revalorisation de la grille indiciaire du statut unique
- Liste aptitude des professeurs d'éducation physique et sportif de l'enseignement privé

Transformations d'emplois

- Plan de requalifications de C en B

Mesures indemnitaires

- Ajustement indemnitaire filière formation recherche
- Désignation d'un professeur principal supplémentaire dans les classes de terminale

Directeurs d'exploitation et de centre

Il a été demandé de reconnaître à leur juste valeur les directeurs d'exploitation et des centres. Les organisations syndicales regrettent que ce dossier, soumis à l'arbitrage pour 2017 et 2018, n'ait pas abouti.

Une revalorisation indemnitaire s'impose donc !!

Le ministre en fait une de ces priorités et porte le dossier pour le budget 2019.

L'administration est en négociation pour répondre à cette demande !!

ACEN

La mesure est reconduite pour cette année. Il est prévu, soit de prendre une revalorisation haute à effet au 1er septembre 2018, soit une revalorisation de base qui s'écoulerait sur deux années.

L'administration est en attente d'une réponse de la DGAFP pour mettre en place cette mesure.

RIFSEEP

Le RIFSEEP du corps des infirmières (2017) et de la filière formation recherche est un élément significatif. En effet, une forte revalorisation a été décidée pour ces deux filières.

Personnel de direction

La mise en œuvre de PPCR s'est faite au 1er septembre 2017. Mais pour qu'il soit mis en œuvre sur les années à venir (à compter de 2019) leur statut d'emploi doit être modifié.

TOS Mayotte

FO souhaite que le traitement des agents TOS de l'enseignement agricole de Mayotte soit indexé à l'identique de celui des agents de l'éducation nationale. FO a demandé à l'administration ce qu'elle compte faire pour que ces agents aient un salaire décent.

Elle a, par ailleurs, rappelé l'intervention du délégué d'établissement de Mayotte auprès de la DAAF.

La réponse du DAAF est étonnante et use de la «langue de bois» pour annoncer l'absence de fonds budgétaires.

L'administration doit étudier le dossier. **FO restera vigilante.**

Filière formation recherche

Il n'y a pas de remise en cause de l'enveloppe budgétaire, ni de la revalorisation décidée lors des deux dernières années.

L'enveloppe de 2016/2017 représente 3 fois plus que le budget.

FO se réjouit d'avoir pu obtenir une revalorisation de l'indemnitaire de cette filière. Ces personnels étant restés trop longtemps les «oubliés du MAA». Néanmoins **FO** a dénoncé des barèmes trop bas et revendique l'harmonisation avec la filière administrative.

Prestations sociales

Certaines prestations sociales sont intégrées dans les mesures catégorielles du MAA, notamment le retour à l'emploi, le capital décès...

Professeur principal supplémentaire

Le ministère s'est engagé à intégrer cette enveloppe

supplémentaire. Ce dossier serait en bonne voie.

L'administration est optimiste!!

La décision devrait être connue début juillet.

Dès la parution des textes, le règlement s'effectuera avec un effet rétroactif au 1^{er} décembre 2017 ou 1^{er} janvier 2018.

Remarque FO

Il existe une réelle difficulté à recruter des professeurs principaux.

Le versement tardif de cette indemnité n'encourage pas les enseignants à se porter volontaires.

AESH

Le MAA porte cette mesure pour 2019. Elle concerne principalement les agents en CDI.

Ces agents seront intégrés dans le plafond d'emplois de 2019.

Comme toutes les autres demandes, elle fera partie du « paquet final » !!



Commentaires FO

FO fait le constat que certains de nos collègues subissent déjà une baisse, non compensée, du salaire net inscrit en bas de la fiche de paie, notamment du fait de la hausse des cotisations pour la pension civile.

Les rendez-vous salariaux de la fonction publique se suivent et se ressemblent malheureusement ! Ils se caractérisent par un manque d'ambition pour améliorer la situation de tous les agents et pour garantir l'attractivité de la fonction publique. L'intégration de la part des primes dans le traitement est insignifiante, et de fait très insuffisante, pour avoir un impact significatif sur nos pensions.

Alors que des syndicats signataires de PPCR se gargarisent des sommes annoncées pour sa mise en œuvre, **FO s'est toujours opposée** à cette mesure, globalement à budget constant, autofinancé par l'allongement des durées de carrières, qui se traduit par des grilles plus longues, un avancement ralenti et des promotions limitées.

De plus, **FO** est aussi opposée au RIFSEEP car ce système de prime, sous couvert d'être un instrument de management, met les agents en concurrence. Il est susceptible de bloquer considérablement la mobilité des agents du fait de la cotation des postes (incidence sur le régime indemnitaire) et ne permet pas une réelle reconnaissance de leurs fonctions.

Nous considérons donc que ce protocole d'accord est insuffisant et n'offre pas la revalorisation attendue par les agents publics.

FO pointe l'oubli des catégories B, qui a conduit notamment à des inversions de carrières lors de requalifications de C en B dans les années passées. **FO** demande de véritables mesures pour les catégories B dont des plans de requalifications de B en A, pour tous les corps.

FO continue de constater que la mise en œuvre de PPCR et du RIFSEEP n'améliore pas la situation des agents mais monopolise la quasi totalité de l'enveloppe des mesures catégorielles.

Avec la FGF-FO, **FO Agriculture** continue de revendiquer :

- l'augmentation du salaire indiciaire du fonctionnaire plutôt que la compensation par la montée de l'indemnitaire ;
- le maintien de la valeur unique du point d'indice pour toute la fonction publique dans le cadre de la grille unique ;
- le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 par l'augmentation a minima de 16% de la valeur du point d'indice ;
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- la négociation salariale annuelle effective prévue par le statut général des fonctionnaires.

Beaucoup de paroles, des dossiers en cours, des mesures annoncées, etc. Et au final c'est la DGAFP qui décidera !!!

Vos représentants **FO Agriculture**

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr